

BP AP

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :

Créer ou gérer une entreprise de travaux paysagers

Devenir salarié(e) dans une entreprise du paysage ou établissement public (collectivités territoriales, etc...)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour mener à bien des chantiers paysagers.

Etre un acteur de l'aménagement paysager

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

Modules professionnels :

Connaître le fonctionnement d'une entreprise dans son environnement

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (tailles, protection et amélioration des sols, etc)

Conduire des chantiers de mise en place ou d'entretien des végétaux ou des infrastructures paysagères (semis, plantation, murets, etc)

Utiliser et maintenir les matériels et équipements de l'entreprise

S'intégrer dans une démarche de développement durable : aménager des berges de rivière, réaliser des travaux forestiers, optimiser le lien abeille & aménagement paysager.

Stages en entreprise 14 semaines

Structure du diplôme :

Diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture

Evaluation par UC (Unités Capitalisables), l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

Justifier d'une année d'activité professionnelle

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation à temps plein (avec interruption en été)

Lieux de formation : Marvejols + chantiers

CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir 18 ans

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 inscrit au RNCP (CAP) ou de niveau supérieur

ou

Justifier d'1 an d'expérience professionnelle à temps plein dans le domaine d'activité, ou 3 ans dans un autre domaine.

Être porteur d'un projet d'installation ou de salariat

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation et sur leur capacité à travailler dans le secteur du paysage.

STATUTS ET REMUNERATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Demandeur d'emploi, salarié, porteur de projets

Salariés en CDD ou CDI, financement de la formation possible dans le cadre d'une reconversion professionnelle (ex : CPF de transition)

Autres cas : à étudier (ex : possibilité de valider un module ou plusieurs modules)

Possibilités de rémunération selon les statuts

LES ATOUTS DU CENTRE:

Une équipe pluridisciplinaire
Des conduites et des réalisations de chantiers
Des mises en situation professionnelle
Un accompagnement individualisé tout au long de la formation
Un taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (moyenne sur 3 ans) : 54%

CONTACTEZ-NOUS :

CFPPA de la Lozère

SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.02.39

Mail cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr

